Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 25 (1917)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

payée au seigneur par les possesseurs de biens fonds urbains; c'est à la ville ce que la cense est à la campagne, avec cette différence que le taux en est fixé par la charte. Celle de Moudon était favorable sous ce rapport [1] chaque chesal — maison ou terrain à bâtir — paie deux deniers vieux par toise, soit par trois mètres de façade environ; d'après les extentes de 1358, cela fait une somme totale de 30 livres environ.

Vient en suite le péage ; il est levé en vertu d'une concession faite à Louis Ier, baron de Vaud, par Rod. de Habsbourg le 24 juillet 1286 ; le tarif est le suivant : 12 den. pour chaque char de vin ou de blé tiré par deux bêtes de trait; 6 den. s'il n'y a qu'une bête; 2 den. par animal avec ou sans bât [2]. Nous n'avons malheureusement pas de comptes de ce péage.

(A suivre.) CH. GILLIARD.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE

La *Société d'histoire de la Suisse romande* s'est réunie à Genève les 25 et 26 septembre.

Une première séance eut lieu le 25 au soir au restaurant Dumont où l'on entendit une communication intéressante de M. L. Blondel sur *la vie publique et les quartiers de Genève au moyen âge.*

Le lendemain matin, les membres de la Société visitent la Salle Ami Lullin et la Bibliothèque publique et quelques parties du Musée d'art et d'histoire.

La séance principale a lieu ensuite à l'Hôtel-de-Ville, dans la Salle du Grand Conseil, M. Théophile Dufour préside. Il éprouve un plaisir manifeste à donner lecture des noms des 32 candidats (dont quelques dames), que l'assemblée est également heureuse d'introduire en une seule fournée et par un vote unanime au sein

[1] *M. D. R.*, XXVII, p. 23.
[2] Kopp, *Urkunden*, II, p. 122.

de la société; elle souligne de ses vigoureux applaudissements celui des nouveaux membres qui vient en tête de la liste, M. Gustave Ador, le nouveau conseiller fédéral.

L'assemblée élit encore comme membre honoraire M. Emile Doumergue, le professeur éminent de Montauban, l'historien de Calvin, qui est dans la salle.

M. Dufour excuse M. Henri Fazy, retenu à Berne, membre de la société depuis 58 ans et qui, dans sa verte vieillesse, imprime en ce moment un gros volume, dont il s'était proposé de lire à ses collègues les premières pages, sur les débuts de l'agitation révolutionnaire à Genève, décembre 1788 et janvier 1789. Les regrets de l'assemblée sont aussi vifs que ceux de M. Fazy lui-même. Par suite de ce contre-temps, les communications sont réduites de quatre à trois.

M. Julien Gruaz ouvre la marche avec un travail sommaire, et qui embrasse une période d'environ 45 siècles, sur les Anciens habitants des rives de notre lac comprises entre Morges et Vidy. Les premiers à signaler sont ceux qui formèrent les cinq stations de palafittes révélées par les pêcheurs. Au 6e slècle avant notre ère, arrivent d'Allemagne quelques phalanges de Celtes qui se mêlent alors aux Ligures, qui occupaient tout l'Occident. Une nécropole trouvée à St-Sulpice a jeté quelque lumière sur le dernier siècle de la période préhistorique. Ensuite, ce fut l'époque romaine, puis l'arrivée des Barbares : Avenches est pillée par eux, les habitants de Lausanne fuient éperdus et se répandent dans les environs. Il convient de citer à ce propos la localité de Renens dont le nom est germanique. Dès lors, nous voyons plus clair dans les destinées des ancêtres du peuple vaudois.

C'est encore à une excursion historique en terre vaudoise, mais dans un passé moins reculé, que M. Ernest Cornaz convie ses auditeurs, qu'il a bientôt fait de captiver. Il prend pour base de son étude un curieux registre des comptes que possède la ville de Nyon, et où nous voyons de très près ce que furent « les Etats de Vaud à la fin du XIVe siècle ». On appelle de ce nom des assemblées dont la première est de 1352, et dans lesquelles les villes vaudoises se concertaient sur leurs intérêts. Les princes de Savoie durent compter, pour la baronie de Vaud, avec cette institution. En général, la convocation était faite par le bailli de Vaud, et quand le comte était dans le pays, c'était de lui qu'elle partait. Les Etats

s'occupaient de tout et édictaient des ordonnances, revêtues des sceaux de Moudon, et parfois de Romont, la seconde ville du baillage. Les députés des villes étaient toujours par voies et par chemins, et souvent aussi poussaient, du côté de la Savoie, jusqu'à Chambéry. Constamment les villes étaient sollicitées d'assister le comte de quelque manière, et elles faisaient en sorte de protéger à leur avantage le principe donnant donnant.

Conrad le Pacifique (duc de la Bourgogne transjurane et fils de la bonne et humble reine Berthe, la fileuse), *a-t-il frappé monnaie à Orbe ?* Tel est le sujet qu'a élucidé avec une brillante mæstria M. Eugène Demole.

Il fait l'historique d'un denier du Xe siècle, frappé par Conrad le Pacifique, et qui, depuis plus de cent ans, a fait l'objet d'une controverse incessante. Il fut attribué successivement à Saverne, en Alsace, puis à Orbe, au pays de Vaud.

M. Demole démontre, grâce à des arguments de pure numismatique, que ce denier ne saurait être donné ni à Saverne, ni à Orbe, mais bien à Ternay, près de Lyon.

Les historiens se sont rendus par tram spécial au Parc des Eaux-Vives, où les attendait le déjeuner et de fort intéressants discours.

Le président, M. Dufour, a rompu avec la tradition du toast à note patriotique en donnant à ses auditeurs quelques-unes de ses réflexions d'historien. Il a vivement captivé ses collègues en racontant, en particulier, comment la Confédération essaya, pendant de longues années, d'encourager les études historiques en faisant copier à Paris, à Milan, à Turin, à Rome, les documents intéressant la Suisse, contenus dans les dépôts publics. Le résultat eût pu être des plus heureux si l'autorité fédérale avait fait appel, comme en d'autres occasions, à des commissions d'experts qui auraient établi avec soin les limites de l'entreprise et les moyens d'exécution.

Ces vues, appuyées sur des détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici, ont vivement impressionné l'assistance, et il est fort à espérer que des critiques formulées, il restera des enseignements utiles pour l'avenir.

Après cette causerie très substantielle et très applaudie. MM. Albert Choisy et Charles Robert (de Neuchâtel) se sont fait entendre dans des allocutions très goûtées aussi.

Du Parc des Eaux-Vives, l'assemblée s'est transportée dans la

superbe propriété de M. et Mme Lucien Gautier, à Cologny. Par la plus belle des après-midi de septembre, et grâce à la cordialité des maîtres de céans, ce furent deux heures charmantes qui mirent le plus beau point final aux réunions de Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Albert Monod. **De Pascal à Chateaubriand. Les Défenseurs français du Christianisme, de 1670 à 1802.** Thèse de doctorat (Paris, libr. Alcan. 1916. 617 pages grand in-8).

« Ces 130 ans de lutte, dit très justement M. Monod, resteront un moment considérable dans l'histoire de l'humanité. » C'est alors que les incrédules entreprirent avec ensemble et persévérance de détruire l'autorité que possédait en France l'Eglise catholique. Les premiers coups partirent de Hollande, où vivaient Spinoza et Bayle. Bientôt parut Voltaire : l'*Epître à Uranie* (écrite en 1722, et devenue publique dix ans plus tard) et les *Lettres philosophiques* (1734) marquent le commencement de la polémique qu'il poursuivit jusqu'à sa mort. Le premier volume de *l'Encyclopédie* (1751) signale le moment où l'assaut devient général. Vers 1775, la philosophie triomphe dans l'opinion. A la Révolution, l'Eglise est abattue, en même temps que la royauté.

Mais l'Eglise réussit à se relever : en 1802, le Concordat et le *Génie du Christianisme* montrent à tous les yeux qu'elle a repris sa place dans le domaine des faits et dans celui des idées.

Cette lutte, qui a duré quatre générations, a été souvent racontée. M. Albert Monod, qui en a refait le récit avec talent, a suivi un plan nouveau : il a passé en revue tous les ouvrages qui, dans cette période, ont été publiés en langue française pour défendre la religion. Il énumère 950 de ces apologies : œuvre de 625 auteurs environ, dont 450 catholiques, et 175 protestants.

Il est intéressant de savoir quelle est, parmi ces derniers, la part des écrivains vaudois. Nous relevons, dans la liste dressée par M. Monod, les noms suivants :

Girard des Bergeries, professeur à l'Académie de Lausanne. *Moïse dévoilé, ou Explication des types et figures du Vieux Testament* (1670).